

DECISION N°2021-0022/MPFEF-SG DU 28 AVR 2021

**INSTITUANT DES OUTILS HARMONISÉS DE GESTION DE CAS DE
PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET
D'ORIENTATION DES ENFANTS**

**LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME,
DE L'ENFANTS ET DE LA FAMILLE,**

- Vu la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu le Décret n°2020-0074/PT- RM du 5 octobre 2020 portant nomination des membres du
Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est institué des outils harmonisés de gestion de cas de protection de l'enfance dans toutes les structures publiques et privées d'accueil et d'orientation des enfants au Mali. A ce titre, ils sont utilisés comme outils de gestion de référence en matière de protection et de promotion des droits de l'Enfant.

Article 2 : Les structures publiques et privées d'accueil et d'orientation des enfants disposent de six (6) mois, à compter de la signature de la présente décision, pour utiliser les outils harmonisés de gestion de cas de protection de l'enfance.

Article 3 : La Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille est chargée de l'évaluation de la mise en œuvre desdits outils par les structures publiques et privées d'accueil et d'orientation des enfants et l'ensembles des acteurs concernés au Mali.

Article 4 : Les structures publiques et privées d'accueil et d'orientation des enfants sont tenues d'envoyer des rapports annuels d'utilisation des outils harmonisés de gestion de cas de protection de l'enfance à la Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille.

Ces rapports doivent faire ressortir notamment, les difficultés rencontrées et les propositions de solutions.

La Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille peut décider de la révision desdits outils conformément aux résultats de ses évaluations et difficultés rencontrées par les structures publiques et privées d'accueil et d'orientation des enfants.

Article 5 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le **28 AVR 2021**

Le ministre,



Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE
Chevalier de l'Ordre National